

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions: 1re page, 5 fr. la ligne; 2e page, 3 fr. la ligne Abonnements et Annences payables d'avance.

Rédacteur en Chef: EMILE LACROIX

Tunisie et Constantine : un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr. Abonnements:

L'ACTE D'UN DÉMENT

Le journal le « Rabelais » de Nice continue sans se lasser sa patriotique campagne contre l'abominable traité franco-monégasque du 17 juillet 1918 passé entre Pichon et le prince de Monaco qui fait litière de nos droits seculaires sur la principauté de Mona-co et reconnait l'indépendance souveraine de cette principauté.

La seule excuse à l'actif de l'auteur de cette trahison, c'est que la maladie avait déjà commence son œuvre, le cerveau ne fonctionnait plus normalement, certains de ses discours pro-noncés à la Chambre des députés et de ses actes dans les derniers temps du ministère Clémenceau ne pouvaient laisser aucun doute sur son état de délabrement mental.

Aujourd'hui la vérité ne peut plus être cachée dit le « Rablelais » M.Stephen Pichon, ancien ministre des Affaires Etrangères est en traitement lui aussi à la Malmaison comme atteint de dépression mentale.

N'étant plus une vedette politique, les journaux ont pu cacher cet évènement toujours triste d'un homme qui sombre dans le détraquement cèrèbral, et moi-même, par décence, comme je l'ai fait pour M. Deschanel, je m'en serais tu, n'était que, en l'espèce, au-dessus de la pitié pour un malheur privé, il y a la considération supérieure de défendre les intérêts de la Patrie qu'il a précisément compromis par sa déraison.

Si M. Pichon disparaît, son œuvre subsiste.

Or, pour l'honneur comme pour les drois de la France, il faut qu'il soit réduit à néant, ce traité franco-monégasque du 17 juillet 1918.

Traité tellement effarant, que du premier jour où il fut connu, chacun a dit: « Mais c'est de la folie! » Après avoir été analysé et discuté sous toutes ses faces, il demeurait—du côté de notre diplomatie - de plus en plus incompréhensible et ne devient aujourd'hui explicable que parce qu'il aura été, sinon conçu, du moins accepté et signé par un melade dont le cerveau n'avait déjà plus son fonctionnement normal de l'intelligence et de la volonte.

De quel poids sera cette considération auprès des Chambres françaises le jour où on leur demanderait - si jamais on ose le leur demander-deratifier un acte où ce Ministre, sans s'en être aperçu et par la substitution d'un seul mot (Principauté au lieu de Prince) se trouve faire abdiquer à la France non seulement sa suzeraineté politique mais ses droits de propriété territoriale et jusqu'à sa dignité même puisque, d'aprés l'aberration pichonnienne, notre premier Magistrat, le Président de la République Française, ne marchait plus - c'est grotesque -que comme caudataire de ce Principicule de tolérance qui megalomanise à Monaco.

Gatisme d'un côté et de l'autre. Ambition delirante, mieux vaut peut-être que la question "PRINCIPAUTE independante et souveraine » se présente sous cet aspect que s'il avait fallu, à l'examen des mobiles, a-

boutir à ces deux conclusions si grosses de sanctions: « Félonie chez un vassal rebelle » et « Prévarication chez un ministre dévoyé ».

En tout état de cause, la France ne doit pas rester victime de ce déséquilibre mental en partie double.

Vienne vite, avec la rentrée des Chambres, le jour où sera déclaré « nul et non avenu » ce traité de la Démence.

Et si l'on veut s'occuper sainement de Monaco, que ce soit pour revivifier le Décret de la Convention du 14 février 1793, qui est resté en sommeil mais n'a jamais été abrogé.

HARDY-POLDAY.

BULLETIN

Comment on «démissionne» un résident général sous la 3° république

Vers la fin septembre, le résident général ayant achevé ses vacances dans son patelin bourguignon, rentra à Paris avant de rejoindre son poste. Il prépara ses malles, fit retenir ses places au chemin de fer et au bateau puis s'en fut prendre congé de son ministre qui lui fit le meilleur accueil, lui souhaita bonne chance, bon succès et bon voyage. Une poignée de main et le résident général sortit enchanté du vaste bureau qui eut le triste honneur d'abriter le lamentable pantin dont Clémenceau avait fait son ministre des affaires étrangères sans s'apercevoir que le bonhomme avait l'esprit touché,

A peine avait-il franchi la porte qu'un huissier lui remettait un pli le priant de surseoir à son départ jusqu'à nouvel avis.

Le résident ne se trompa pas sur la signification de cette lettre, cependant il espéra encore, son fils étant sous secrétaire d'état et pouvant briser les résistances qui s'étaient mises en travers. Mais le fils pas plus que le père n'obtint l'autorisation de départ.

Et le 26 Octobre arriva sans qu'aucun décret ne vint renouveler la mission La disgrace était complète, le résident général était « démissionné ».

Que lui reprochait-on? - 1 d'avoir fait « subsidiairement » condamner Maloy; 2. d'avoir compromis l'équilibre financier du pays par ses larges-ses inconsidérées; 3 d'avoir laissé implanter les syndicals surtout ceux des fonctionnaires; 4. d'avoir suivi une politique diamétralement opposée aux vues du département ; 5 d'avoir obligé le gouvernement à faire des excuses à la Consulta et à rapporter le décret visant les ventes des terres par des étrangers; 6 d'avoir favorisé trop ouvertement des intérêts pricès ; 7 d'avoir un programmme trop vaste et trop coûteux pour les ressources du pays sans tenir compte des moins values qui peucent se produire par suite de sécheresse et enfin d'avoir été nommé par Clémenceau, le pelé, le galeux, juste bon aujourd'hut à donner aux

Ces jours derniers à Paris, on parlait de cinq personnages ayant fait acte ou non de candidats : notre ami M. Gallini, senateur de la Corse tenait une bonne place dans les pronostics bien qu'il ne sut pas candidat; 2. M. Daniel Vincent, député du Nord ; 3. M. Herbette ministre plenipotentiaire; 4. M. Messimy ancien député et ministre de la guerre; 5. M. Urbain Blanc, notre ancien secrétaire général actuellement délégué à la résidence générale du Maroc et l'on envisageait la candidature d'un préfet - qui serait sans doute l'heureux canditat.

M. Saint préset de l'Aisne ancien pré-

fet des Bouches du Rhône

LETTRE PUBLIQUE à M. Ferdinand Marchis délégué financier de Bône

Mon cher et vieil ami,

Je vous attendais, je vous l'avoue franchement à vous voir abonder dans mon sens c'est-à dire à reconnaître qu'il est nécessaire en l'état actuel de la situation et des besoins immenses de notre chère France de parer au plus vite à la crise des transports don't vous souffrez en acceptant fraternellement la proposition honnéte que je faisais de laisser sortir les phosphates du Kouif par la Tunisie, non pas tous, ceux que votre chemin de fer ne peut pas transporter.

Au lieu d'une acceptation franche vous reprenez et discutez le rapport de la Cie des Phosphates de Constantine pour nous dire qu'il est la condamnation de notre premier argument parce que le B. G. E. promet de transporter 700.000 tonnes en 1921.

Vous me permettrez de vous faire remarquer que la Cie des Phosphates de Constantine envisage eit pour 1920 non un tonnage de 700.000 mais de 800.000 t. soit une différence en moins de 100.000 tonnes qui pourraient prendre le chemin de la Tunisie en admettant que la Compagnie s'en tienne à ce chiffre pour 1921. Mais si vous réservez ce tonnage de de 700.000 tonnes au Kouif quel sera celui de l'Ouenza car vous vous imaginez bien qu'une ligne comme celle de Duvivier à Souk-Ahras à une capacité limitée car vos machines de 80 tonnes et vos wagons de 40 t. n'y pouront circuler que le jour où la voie aura été renforcée et les ponts consolilidés, choses qui, croyons-nous, restent à faire et demandera un certain

Ce n'est donc pas avec votre matériel usé que vous pourrez arriver à pouvoir enlever le tonnage du Kouif, de l'Ouenza, de vos champs d'alfas vos céréales ou autres minerais de la

Vous reprenezégalement le discours du gouverneur général Lutaud prononcé en 1913 à la session du Conseil supérieur de l'Algérie.

M. Lutaud disait qu'il fallait diviser le programme des chemins de fer miniers de l'Est-Constantinois en quatre étapes: l' transformation de la voie ètroite de Souk Ahras à Kèbérit en voie large; 2 construction de la ligne centrale de Medjez-Sfa à l'Oued Damous; 3. transformation de la voie étroite en voie large de Kébérit à Tébessa enfin 4 doublement de la voie entre Bône et Medjez-Sia.

La première étape est franchie ou sur le point de l'être mais il reste à consolider la voie de Bone à Souk-Ahras pour permettre l'usage de vos grosses locomotives et de vos wagons de 40 tonnes de capacité; quant aux trois autres je me permets de vous demander quel temps il faudra pour leur exécution étant entendu que les formalités restent à accomplir et les fonds à trouver?

Ah! si vous aviez vos coudées franches et libres comme nous ici il suffirait d'une simple signature et d'avoir des fonds, mais vous êtes en Algérie avec son cortège de formalités qui n'en finissent plus; M. Guérin les estimait à six années, mettons trois si vous voulez. Trois ans à attendre! Un siècle en ce moment pour la France épuisée jusqu'aux mœlles; de la France qui a besoin de faire flèche de tout bois pour relever son crédit et le plus vite possible! Vous n'y avez pas songé, mon cher ami! trois ans pour les formalités! Et combien d'autres pour leur exécution!

Alors qu'en six mois, vous enten-tendez bien mon cher Marchis en six mois - nous pouvons par nos propres moyens construire les 30 kilomètres qui séparent le Kouif de Kalaà-Djerda ce qui permettrait de transporter sans efforts tout le surplus de de la production du Kouif et de lais-

ser à l'Ouenza le matériel devenu li-

bre. Your refusez notre concours ?

Quelle aubaine pourtant pour l'Algérie d'avoir une voisine qui offre de vous aider parce qu'elle peut le faire grace à son réseau de chemins de fer dont les points terminus sont si proches de vos gisements principaux qu'on les dirait construits tout exprès pour vous rendre service.

Vous faites fi de cette aubaine, vous prèférez vivre d'espérances chimériques que de réalités. En votre for intérieur vous ne pouvez vous empêcher de vous dire que notre solution offerte avec bonne grace et sans arrière-pensée serait la meilleure aussi nous ne desespérons pas de vous convaincre. Quant au Kouif distrait de la Tunisie, il suffit d'avoir une carte d'état-major dressée de 1881 à 1885 pour s'en convaincre. Ce n'est qu'après la découverte des phosphates qu'il fut détaché de la Tunisie à la suite de démarches entreprises auprés de MM. Massicault d'abord Rouvier ensuite qui consentit à cette rectification de frontière. Vous ne vous en souvenez plus cependant, vous futes l'ami intime et le conseiller avisé de celui qui les entrepritet dont le signataire se souvient parfaitement car il assista au pantagruélique gueuleton qui en couronna l'heureuse issue.

Je vous prie de croire Mon cher Marchis à ma sincère et vieille amitié. Em. LACROIX.

NOS ECHOS

Aux chemins de fer Algériens

Nous avons appris ave le plus vif plaisir l'élévation au grade d'officier de la Légion d'honneur de M. C. Rouzaud, directeur des Chemins de fer Algériens de l'Etat à Alger.

Cette haute distinction est la juste récompense des éminents services rendus par lui surtout pendant la guerre.

Nous lui adressons nos plus sincères et cordiales félicitations.

A la direction générale des sinances

M. Dubourdieu directeur général des finances prend sa retraite après 48 ans de bons et loyaux services pour aller diriger une grande banque à Alger.

Nous ne laissorons pas partir ce haut fonctionnaire sans lui dire les regrets sincères et unanimes qu'il laissera en Tunisie ou grace à lui nous avons pu passor les quatre années de guerre dans une situation incomparablement privilégiée sous le rapport du ravitaillement.

Il n'a pas dependu de lui que cette situation continue mais il dut subir des ordres auxquels il ne put se soustraire et c'est à partir de ce moment que l'existence devint pénible cependant pas tout à fait autant qu'en France et en Algèrie et surtout au Maroc où la vie est autrement chère.

M. Dubourdieu peut être assure que son souvenir demeurera impérissable car les traces de son passage sont trop profondes pour êtres oubliées de sitôt et le vœu de tous aurait été de le voir à la tête du protectorat

M. Grancier était tout naturellement désigne pour lui succeder. Nous lui souhaitons bonne chance et bon succès dans la lourde succession qu'il vient de reccueillir. L'accident de M. Mouchard

Nous avions apprisavec une vive peine l'ac-

cident survenu à M. Mouchard le très affable directeur de la Cie des Eaux et Gaz de Tunis. Nous sommes heureux d'apprendre que l'état du sympathique malade s'est considé-

rablement améliore, sa guérison n'est plus qu'une question de jours. Mariage Le 9 courant a été célèbré à Paris le ma-

riage de Mms Castelli, née Dubois, avec M.

A. Canvin, directeur de la succursale de la

Compagnie Algérienne, à Tunis, Meilleurs voux de bonheur aux nouveaux

Prestation de serment Nos compliments à Me Fernand Mossé

licencié en droit, fils cadet de notre ami l'avocat bien connu, qui a prêté serment devant le Tribunal Civil de Tunis,

A l'Instruction M. le juge d'Istruction vient d'être saisi d'une affaire de dissimulation de benéfices

Les inculpés, MM. B... et M... sont très connus dans le monde commercial.

A la directon de la Sûreté

Un remaniement administratif a modifie l'organisation des services de la direction de la Súreté publique.

M. Gaudiani, secretaire general adjoint du gouvernement tunisien, prendra dans ses attributions la direction administrative des différent services de la Sûreté et M. Fabre est remis à la disposition de l'administration métropolitaine.

Ces dispositions seront mises en vigueur à dater du ler janvier.

Korbous

La saison a commence la dimanche 14 novembre. L'Etablissement thermal, les hétels et les locations d'appartements sont ouverts depuis cette date.

M. le Docteur Schoull, bien connu et très apprecie dans la population tunisienne, assure en permanence la Direction du service médical.

Les transports seront effectues, en voitures automobiles très confortables, par la maison Berliet 4 av. de Carthage,

S'y adresser pour tous renseignements.

La Banque de Tunisie reçoit les souscriptions des maintenant jus-

qu'au 30 novembre, à Tunis, Sousse, Sfax, Bizerte, Béjà, Madhia, Monastir, Kairouan, Souk-el-Khemis, Medjez-el-Bab, Ferryville.

à L'EMPRUNT NATIONAL 6 010.

Les titres des emprunts de guerre 5 o/o

exempt d'impôts prèsents et futurs, PRIX: 100 francs par 6 francs de rente.

1915, 5 o/o 1916, 4 o/o 1917, 4 o/o 1918, sont acceptés, à un prix légérement supérieur à leurs prix d'émission, en paiement de la moitié au maximum de chaque souscription: l'autre motié pouvant être acquittée en n'importe quelles autres valeurs admises à la souscription, numéraire, bons de la défense nationale échus ou non. etc.

Comptoir National d'Escompte de Paris

Souschives a l'Emprunt National 6 0[0 EXEMPT D'IMPOTS

Prix d'émission: 100 francs par 6 fis de

Les Bons et Obligations de la Défense Nationale sont acceptés en paiement des sous-

Tres important. - Toutes les Rentes 4 o/o et 5 o/o émises par l'Etat depuis 1915 sont reprises à concurrence de 50 o/o du montant de la souscription.

On souscrit sans frais au COMPTOIR NA-TIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS à TUNIS, Sousse, Sfax, Bizerte et Monastir.

Lecimetièrejuif MORTS PASSÉS & MORTS FUTURS

Nous recevons communication, par

Jacques Bahar, de la lettre qu'il vient d'adresser à M. Israël Zeitoun, Grand Rabbin de Tunisie. Quand on l'aura lue on en acquerra

peut-être la même conviction que nous, que ce cimetière pourrait bien engloutir encore pas mal de vivants, s'ils persévèrent dans leur rétivité. Les Juifs se scandalisérent jadis.

de ce que la France préférat se laisser chambarder, plutôt que de reconconnaître à un inculpé le droit de savoir de quoi on l'accusait.

Vont-ils se faire chambarder, à leur tour sur le problème non moins saugrenu de savoir si un cimetière que leur loi permet de désaffecter est desaffectable? - N. de la Réd.

Paris, le 25 octobre 1920. Monsieur le Grand Rabbin de Tunisie Israel Zeltoun Tunie.

Monsieur le Grand Rabbin,

Suivant le journal El Outa du 20 fevrier dernier, vous auriez textuelle. ment déclaré au Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien. au sujet de la désaffectation du cimetière israélite de l'avenue de Londres, que le rite juif interdisait de toucher aux restes

Alberta State State St. 1997 de nos morts, sauf le cas unique du transport de ces restes en Palestine.

Il n'est personne qui ne s'incline devant la sincérité de votre déclaration. Son autorité est empruntée à celle de votre science que nul ne conteste.

Sauf votre humble serviteur qui a prétendu le 6 juillet dans la Petite Tunisie - dont numéro ci-inclus - posséder un texte abrogatif de ceux sur lesquels vous vous appuyez.

Dans un second article du 24 août je précise mon opinion en ces termes : « J'affirme plus énergiquement « que jamais que les cimetières juis & sont, conformément à la loi juice, é-

« minemment alienables et que, même

- « leur désaffectation, tous rites faciles observés − est une œuore pie envers
- « Dieu et envers les défunts, bien en-€ tendu, sans aucune nécessité de trans-
- « fert des ossements en Palestine. 🖪 Qui hasardera un démenti 🖰 🤊
- « Ce défi s'adresse à tous les Juiss

« talmudistes de Tunis et d'ailleurs. » Cette affirmation est renouvelée dans mon article du 20 octobre, avec mention des motifs qui m'enpêchent de fournir mes textes proprio motu. .

Or, voici qu'un nouveau journal, la Tunisie Nouvelle a repris à son compte dans son numéro du 10 octobre la campagne contre la désaffectation lancée vers 1913 par M. Félix Cohen Boulakia dans sa pétition aux Cham-

Je relève, en premier lieu, combien peu judaïque est l'escorte qui a rallié votre thèse et la soutient en public.

M. Boulakia ne s'appuie sur aucun texte ni référence de droit canonique

Il invoque les rites. Mais les rites ne sont pas connus des autorités chrétiennes. Le commun des Juis en saitt-il autrement que par ouï-dire ?

D'autorité personnelle, M. Boulakia n'en a aucune. Ni vous non plus, ni mème la voix de Dieu, qui, étant intervenue partialement, un jour, dans une controverse entre rabbins, en fut sévèrement récusée au nom de la raison scule souveraine. Ne le savezvous pas mieux que moi, puisque c'est au Talmud ?

Sommes-nous d'ailleurs ici, en matière de foi ou même de raison?

Non, rien que de loi, où seuls sont opérants les textes envers lesquels nous sommes sans exécution, en état d'obédience.

Ces textes devront être cités avec références vérifiables. La citation des auteurs n'est-elle pas la règle intellectuelle centrale en théologie juive au point que les docteurs ont prononcé: que celui qui ne cite pas ses auteurs, empêche le Messie de venir.

Donc toute l'agitation de M. Boulakia est anti-juda que. Cet homme est d'une ignorance proverbislement ridicule en judaïsme : l'ignorance du croquant, de l'am-aaretz, Vous devez répudier ce faux docteur.

Anti-judaïque aussi dois-je le dire? il cor mi preme-l'admonestation de mon ami Ganouna. Depuis quand les vœux et les aspirations des foules feraient-elles loi pour les savants ? Notre loi ne condamne-t-elle pas les suborneurs du peuple, les ambassadeurs de ses passions ?

Quoi de plus odieux à notre intelligence que les démagogues?

Moïse n'a-t-il pas ordonné d'ériger une haie autour de la loi pour la préserver des souillures de la mésinterprétation populacière i Isaïe n'a-t-il pas fulminé contre ce peuple d'enfants menteurs qui implorent de leur prophètes des visions illusionnistes? Jérémie n'a-t-il pas vitupéré ce peuple d'enfants fous à qui l'on ne peut se fier? Et pour parler, si vous voulez, le langage moderne, le courage civique, l'intrépide résistance des intellectuels aux entrainements et aux superstitions des masses ne sont-ils pas la caractéristique la plus lumineuse du génie de notre race ?

Et ce seraient ces contempteurs de notre éthique, ces débitants de stupéfiants théologiques qu'un Grand Rabbin de Tunisie prendrait pour herauts de sa pensée ?

Ils font pire. Ils transgressent de propos délibéré, cette loi suprême de notre religion qui est de nous rendre parmi les peuples - la natien Bien-Aimée, le peuple - étalon du charme, de la distinction, de la vertu et de l'utilité universelle (Talmud Sabbah 104 b.)

Car ces hérétiques s'opposent au développement normal de leur cité, en se rebeliant contre la loi juive que je proclame et qui les condamne. Ils refusent de la connaître afin de pouvoir arguer de leur bonne foi en la niant tant ils redoutent en leur tribunal intérieur qu'elle n'existe impérieuse,

Cet excellent Ganouna induit en pataquès - par l'Evangile - l'Aconghilion comme l'appelle le Talmudne va t-il pas, pour symboliser mon ignorance jusqu'à me qualifier de « pharisien » c'est-à-dire de ce qu'il y avait en réalité, parmi nous, de plus vertueux et de plus savant ?

Ne vous apparaîtra-t-il pas désormais combien l'autorité, le prestige, la position de tous ceux attachés à votre thèse sont mis en péril, par la menaçante publication des quelques lignes que je détiens ? n'est-ce point là une aventure de la plus haute gravité pour vous, pour toutes les notabilités religieuse et pour tout le judaïsme tunisien ?

Je tremble d'être amené à déclencher le scandale, sans avoir tout en trepris pour l'éviter, notemment par cette lettre que vous devinez destinée à la publicité, en témoignage de mon innocence. Mais je ne reculerai devant aucune alliance, comme le fit Dieu lui-même, pour réaliser le triomphe de sa Loi et de sa morale.

Mon texte existe. Donc yous pouvez le trouver tout seul, rétracter votre opinion, désavouer les charlatans, aiguiller les écrivains juifs vers la soumission absolue à l'intérêt public.

Quelle sublime attitude sereit cet te humilité spontanée d'un grand savant ! Ne l'avoisinerait-elle pas de la Sainteté, ne l'exalterait-elle pas en modèle devant les siècles ? Un roi David hésiterait-il ?

Dieu lui même ne s'est-il pas repenti du déluge en prenant l'engagement solennel de ne pas récidiver ?

Ah! Certes, si vous ne jugiez pas opportun de chercher mes textes, si vous ne daigniez pas me faire savoir par retour du courrier le parti que vous allez prendre, alors telle la sentinelle d'Ezéchiel qui a sonné du cor je considèrerais avoir libéré mon àme, alors j'endurcirais machiavéliquement le cœur des ennemis de la Loi pour les en écarter davantage et les rendre encore plus indignes des miracles qui en vont jaillir...!

Veuillez agréer, Monsieur le Grand Rabbin, l'assurance de mon plus parfait respect.

Jacques BAHAR.

ET LES AFFECTIONS ABDOMINALES

Tous nos lecteurs connaissent la réputation universelle acquise par M. A. CLAVERIE le renommé Spécialiste de Paris.

Des milliers de personnes habitant noire contrée ont été radicalement soulagées et rendues à la santé grace aux créations bienfaisantes de cet éminent Praticien dont l'in-comparable méthode est sans rivale au monde. Aussi, c'est toujours avec le même plaisir

que nous pouvons annoncer l'arrivée dans no-tre région du Spécialiste des ETABLISSEMENTS CLAVERIE a tous ceux qui attendent avec impatience sa venue, assurés qu'ils sont de trouver, grace aux conseils loyaux de sa haute expérience professionnelle et à l'appli-cation des merveilleux Appareils Claverie, la vigueur, la santé et le bien-être.

Que tous ceux de nos lecteurs et de nos lectrices atteints de Hernies, Descentes, Efforts, Déplacements des organes, Varices, etc., ne manquent pas de se rendre auprès de l'emi-

nent Spécialiste qui recevra de 9 h. à 4 h. à:
BIZERTE, Mardi 30, GRAND HÔTEL.
TUNIS, Jeudi 26, Vendredi 26, Dimanche et Lundi 29, Hotel Maison Donés.

BÉJA, Mardi 30, Brasserie de Phénix. Ceintures perjectionnées pour le traitement de toutes les Affections abdominales ches la

Corsets Réformateurs contre toutes les dériations et déformations de la colonne certé-

A. CLAVERIE. Spécialiste brêveté, 234. Fau-bourg Saint-Martin — PARIS

Chicerée du Nord

Michigan Mic

Agents dépositaires

BOULLIER & PARA 12. Rue Es-Sadikia - TUNIS

Sempre Avanti

Voulez-vous avoir de la santé? Ne bucez que les sirops, liqueurs limonade et vins de la Marson:

GIUSEPPE BUX 12, Avenue Krantz - SOUSSE

GROS & DETAIL

POUR YOS TRACTEURS POUR YOS AUTOS

N'employez que l'huile VICTORINE reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. Comptoir GENÉRAL DES PRO-DUITS LUBRIFIANTS -TUNIS.

PETITES ANNONCES

o. 75 la ligne minimum: 2 lignes

A VENDRE A St GERMAIN (à 100 mètres de la plage (Villa de six pièces - cabinet de toilette

w. - cl. grande veranda et cuisine; Grande dépendance composée d'une écurie pour 2 chevaux, chambre de bonne, petit appartement de 2 pièces et une cuisine.

rand Hôtel de France - Annexes: Buffet de la Gare et Hôtel du Centre - L. de LACROIX, Proprietaire - SOUSSE (Tumsie).

Belle Jardinière — Votements et tout ce qui concerne la tellette pour Hommes — A. COMBRY, 5 et 7, Rue d'Angleterre et 17, Rue d'Italie (en face la poste) - Tunis.

mportation - Exportation de tous produits -I Mohamed Ellamti — negociant — rue de France — Sousse (Tunisie) — Adr. Télégr. M. Ellamfi — Sousse.

Pianos et Musique. 5, rue Es-Sadikia, Tunia J. & A. BEMBARON. Vente, échange et location de Pianos.

J AMAIS rien ne vaudra MAUD MAUD EUV_, 70, Av. Gambetta HYERES (Var)

E ntreprise Générale de Travaux Électrique A. MINAUD a Fils, ancien' Aucouturier a Minaud - 7, Rue Léon-Roches - Tunis, Réparations - Magnéto - Toutes Machines Electriques - Rebobinage - Enroutement.

Droguerie de la Poste, S. Attal, 15, Rue d'Italie (en face la Poste). Tunis. Produits photographiques, produits chimiques etc. Denrées coloniales : Borg frères — 11 rus des Glacières Tunis — Maison de con-fiance vendant au détail au prix du gros. Pro-

duits de ler choix. Crande Fabrique de Pates Alimentaires, boulangerie, G. B. Franco, X. FARRUGIA Succi. 13, Rue Sidi Bou Mendil, Tunis

Postaux, Dattes, Huiles et Confitures J. Zeitoun, 2, rue d'Italie, expédition pour tous pays.

G randa Magasina de Nouveautés du « Pétit Paris », avenue de France, Tunis. Brand Frères et Cic, ppres

ANSOUR BEN GEMAA — Ship Chandler — Fournitures Générales pour la Marine — Sfax (Tunisie). — Maison Fondée en 1900.

C rand Hétel de France, Sfax. l'ordre, toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable. Pharmacie Scemama, (diplomé de la facul-

té de médecine de Montpellier. 63, rus des Maltais, Tunis — Maison Française.

aison de santé pour les yeux dirigée par M. le D' Guénod, l'edinique fondée en Tunisie en 1883 1, rue Zarkoun, Tunis. Chocolat Modigliani, pur cacao et autre, Expédition à l'intérieur, 19, rue Es-Sadi-

kia, Tunis. anufacture de Chaussures de Luxe, M.

N SEBAG, 7, rue de Constantine - Tunis.

H orlogerie - Bijouterie - Josillerie - Spécis-lité de bijoux arabes - Maison LADISLAS, 4, Avenue de France, 4 — TUNIS

A rtificiers — PAONESSA père et fils — Avenue Jules-Ferry — TUNIS.

UINCAILLERIE-FERRONNERIE - Fers, Q Fontes, Aciers, Métaux. Fournitures Gé. nérales pour mines et entrepreneurs de travaux publics, Articles de ménage, Éclairage et Chauffage, Maurice Azerm-11, Rue dltalie et Rue Re-Sadikia. 11 - Entrepots: Rue Jean Le Vacher - Télégrammes: Azerm, Tunis - Téléphone 8.43.

Sempre avanti — Brasserie de la Bourse (Ancienne Brasserie Bellevue) GIUSEPPE BUX propriétaires, Sousse-Tunisie - Consommations de ler choix, liqueurs de

Le Gérant : E. Lembroso

Imp. spéciale de la "Petite Tunicie Sociale" eoue la direction de

l'Imprimerie Franco-Italienne

17, Rue d'Athènes - TUNIS - Télép. 11.34

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR ARCHITECTE 22, rue de Russie - TUNIS

Immeubles de rentes Constructions industrielles et rurales Arrosage — Distribution d'eau PLANS A FORFAIT - AFFAIRES - PROJETS

Dépôt de Machines Agricoles 41, Rue Al-Djazira



PHARMACIE BLOCH 4, avenue de France, et rue Al-Djazire

LEON BLOCH FILS Pharmacien de 1º classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères; Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expéditions immédiate. Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agriicoes, industrielles.

Téléphone 553

Chaux Sydranlique et Ciment Paul POTIN

DÉPOT : rue de Turquie (Port)

BUREAU: 22, rue Es-Sadikia Téléph : Tunis nº 197. Polinville nº 2 (réseau d'Hammam-Lif)

Banque Franco-Tunisienne de prets mobiliers et monts de piete tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rap-portent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger

CE DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots - poste Français AGENCE DE TUNIS

Service regulier entre Marseille - Cunis et Canis - Marseille

Pour frèt et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, 8, rue d'Alger. L'Agent principal : CASIMIR PÉDELUPÉ,

C' Générale Transatlantique

Sercices Maritimes de la Méditerranée AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseig., s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

Grande DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS Liqueurs de premier choix - Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet Licari Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours

Sto Fao DES CHAUX ET CIMENT DU BOU-KORNINE A. BELLINO & Cie (Hammam-Lif)

Chaux eminemment hydraulique admise par les Administrations Adresser les commandes et correspondances à Hammam-Lif DEPOT: 77, Avenue de Carthage — TUNIS

Société Anonyme - Capital 78 millions ·

SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France Agences à SOUSSE, SFAX et BIZERTE

PRÈTS hypothécaires en participant avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banques. Escompte, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises.
Garde de tittes. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chêques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères, Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 ojo.
Dépôts de vue Comptes châques avec intérâts. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus

Vacuum Mobiloil

Marque "GARGOYLE" Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie 5, Rue Saint-Charles -- TUNIS

Télég Import-Tunis Téléphone: 0,74

Société Génézale Pour favoriser le developpement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000 Siège Social à Paris : 54 et 56 rue de Provence Agences en Tunisie : TUNIS, SOUSSE - SFAX

Principales Opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements - Crédits documentaires - Délivrances de chèques sur tous pays - Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions—Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etrances

et de l'Etranger

RESTAURANT DU JAPON C. FIORIN & C. FALORNI, PROPRIÉTAIRES

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vina de Piemont et

7, Rue Amilear, 7 - TUNIS

L. SORACI

TRACTEURS

MAC CORMICK 10/20 H P. à 2 cylindres jumelés fonctionnant au pétrole ordinaire - Allumage à haute tension SIMPLICITÉ ECONOMIE — CATALOGUE FRANCO

MAISON R. WALLUT & C" (R. WALLUT ET G. HOFMANN, associés) - Tunis

Société enonyme an capital de 250 millions entièrement verses Agences de Tunisie ; Tunis, Bizerte, Sfax; Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chè-ques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de cré-

dit circulaires etc. etc.
DEPOTS A VUE : 2 010 - DEPOTS A ECHEANCE FIXE :

Ces coffres installés dans une serre spécials, présentent aux déposants la plus grande sécurité controle vol et l'incendis

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois Banque de Tunisie

Société anonyme au capital de 8, 000, 000 de france Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de cheques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. Bismuth Importateur direct de la Société Générale

des TUILERIES de MARSEILLE & Cie CHAUX & CIMENTS & VALETTE-VIALLARD DE CRUAS

Admis par les Admistrations des Travaux Publics
et du Génie Militaire
FERS, ACIERS MARCHANDS TOLES NOIRES à GALVANISES
Fil de fer à fourrage 13-14-15
BUREAUX: 8, Rue Ea-Stidies

ENTREPOT : Rue de Portugal prolongé - TUNIS- [Tél. 1.68]